

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2020

2020

DES CRISES ET DES RÉUSSITES

L'ATIP se préparait à une année 2020 particulière avec, 5 années après sa création, l'aboutissement du mandat communal et le premier renouvellement de ses instances. La crise sanitaire a plongé le monde dans une réalité tout autre. L'ATIP, ses membres, ses agents ont traversé cette crise avec beaucoup de courage et d'engagement. Lors du confinement du printemps, l'enjeu de la continuité de nos activités a tout de suite été posé au premier plan. Nous devons rester mobilisés pour soutenir nos membres et les aider à traverser la crise mais aussi pour préserver l'avenir de notre économie.

Durant ces longs mois de crise l'ATIP a toujours été au travail. Les agents ont montré une incroyable capacité d'adaptation et une très grande ténacité. Du jour au lendemain, ils sont passés en télétravail et ont poursuivi leurs activités à la maison dans les difficiles conditions du confinement. Les modalités de travail ont été intégralement repensées pour garantir la protection des agents et lutter contre la propagation du virus.

Cette expérience aura montré que l'ATIP est un outil de mutualisation et de solidarité des collectivités qui peut aussi les aider à passer les crises. À partir du déconfinement de mai 2020, la crise sanitaire s'est inscrite dans nos quotidiens avec ses à-coups et saccades. Une seconde crise est apparue en surimpression de la première. En effet, le nombre de dossiers ADS déposés en communes a été démultiplié entraînant pour les équipes une surcharge de travail de + 36% en moyenne sur la deuxième partie de l'année. La gestion de cette seconde crise a compliqué le quotidien de nos membres, de leurs services et des équipes de l'ATIP. Là encore la solidarité territoriale nous a permis de passer le cap ensemble.

Néanmoins, ces crises toujours actives, nous auront apporté quelques bénéfices pour l'avenir. Nous avons avec elles ouvert la voie de la dématérialisation pour la modernisation numérique de nos administrations. Nous avons aussi testé le télétravail généralisé, ce qui à l'avenir, aura un impact sur les organisations du travail et sur les territoires.

Nous reprendrons aussi nos projets pour répondre aux besoins de nos membres et des territoires. En janvier 2020, le Comité syndical avait validé la préfiguration d'une nouvelle mission « *Contrôle des travaux et conformité ADS* ». L'ATIP a présenté la nouvelle mission lors de 3 sessions d'information qui se sont déroulées sur le territoire en février et a interrogé ses membres pour savoir s'ils souhaitaient y adhérer suite aux élections municipales. Une centaine de communes a répondu positivement, ce qui remplit les conditions pour démarrer ce nouveau service. La crise sanitaire aura suspendu le lancement de la mission mais l'ATIP reprendra ses projets lorsque les conditions le permettront à nouveau.

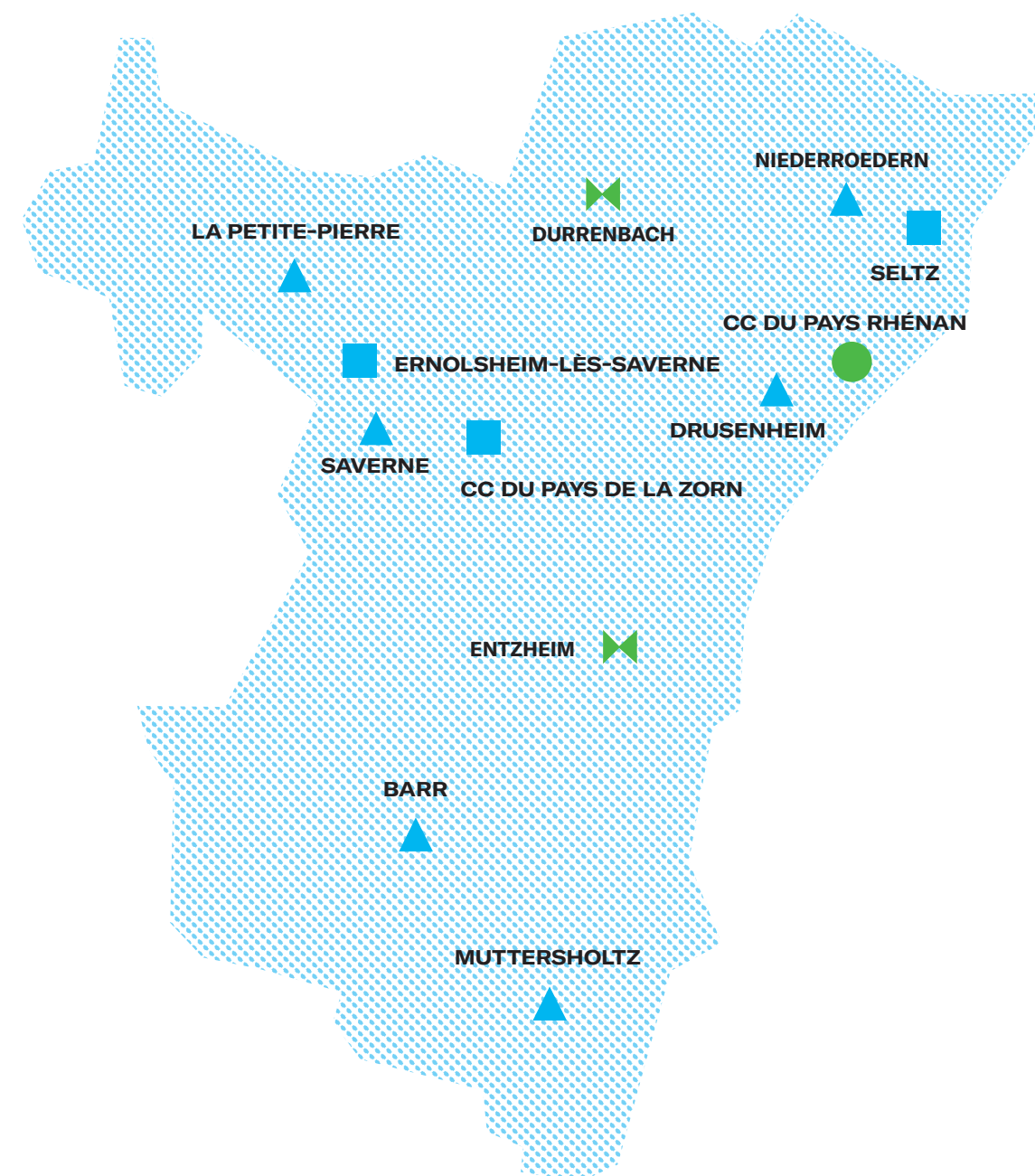
Pour toutes les épreuves surmontées mais aussi pour toutes les réussites de cette année 2020, nous adressons un grand merci à nos équipes et à nos membres !

Trophées de
**L'INGÉNIERIE
TERRITORIALE**

L'année 2020 aura également apporté une première gratification pour l'ATIP, honorant son travail d'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets de territoire. L'ATIP et le SDEA ont été nommés fin octobre lauréats aux Trophées de l'ingénierie territoriale organisés par Techni Cités et La Gazette des Communes pour la démarche sur la prise en compte du risque de coulées d'eaux boueuses dans les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux conduits par les Communautés de communes du Pays de la Zorn et du Kochersberg. Cette reconnaissance salue la capacité d'innovation et d'action rendue possible grâce à un travail partenarial, en confiance et en proximité entre les partenaires du réseau d'ingénierie et les collectivités territoriales. Ensemble, grâce à la qualité de nos liens, nous pouvons œuvrer mieux et plus loin.

ZOOM PROJETS

2020



ACCOMPAGNEMENT TECH.
EN URBANISME



ACCOMPAGNEMENT TECH.
EN AMENAGEMENT



GESTION DES
LISTES ELECTORALES



OUTILS
EXPERIMENTATION



Département du Bas-Rhin

L'année 2020 a mobilisé les équipes de l'ATIP pour apporter un service technique opérationnel et une expertise juridique dans la mise en œuvre des politiques publiques départementales.

Un appui a été apporté sur les grands projets portés par le Département comme la démarche en faveur de la préservation de la Maison Alsacienne, le plan de développement photovoltaïque ou encore le développement du massif du Champ du feu. L'ATIP a été mobilisée au sein du réseau d'ingénierie territoriale et accompagne les services sur la faisabilité des projets routiers ou immobiliers sous l'angle des procédures en urbanisme, en environnement et en droit des sols. Elle a poursuivi ses missions de formation spécifique et a assuré la collecte, la mise en forme et la mise à disposition de données environnementales et des données issues du logiciel Cart@DS.

ZOOM : Recherche de sites pour l'unité technique des routes

Le Département s'appuie sur les analyses de l'ATIP pour approfondir la faisabilité d'une relocalisation de son unité technique des routes actuellement basée à Haguenau. Dans l'objectif d'une relocalisation de son unité technique des routes, le Département examine les opportunités foncières en croisant les critères de capacité, accessibilité, localisation, viabilités, etc. avec des critères environnementaux et urbanistiques. Ces derniers sont analysés par l'ATIP qui identifie les procédures réglementaires à anticiper et les inscrit dans le déroulé prévisionnel global de cette relocalisation.

ZOOM : Étude pour le réaménagement du chemin de halage du Canal de la Marne au Rhin à Saverne

En 2018, le Département décide de construire un bâtiment pour réunir l'ensemble de ses services, en abord du Canal de la Marne au Rhin, rue de l'artisanat, à Saverne. En parallèle et dans la continuité des travaux de valorisation du Quai de Saverne, la Ville est engagée avec VNF dans le cadre du programme de re-dynamisation globale du « Cœur de ville ».

L'étude confiée à l'ATIP par le Département en 2020 traduit l'opportunité d'inscrire ce site remarquable, liaison essentielle au fort potentiel, dans le cadre du programme de redynamisation globale du « Cœur de Ville » en lien avec le développement des équipements structurant tels que la maison du Bien-être et la future maison du Département.

ZOOM : Regards croisés sur le potentiel de la géothermie et le foncier économique en Alsace du Nord

Le Département s'appuie sur les analyses des acteurs du réseau d'ingénierie pour anticiper ou apprécier les potentialités de développement de sites à vocation d'activité industrielle en synergie avec la ressource géothermique.



MISSIONS CONFIEES À L'ATIP

- Recensement des enjeux environnementaux et cartographie
- Identification des procédures d'urbanisme

MISSIONS CONFIEES À L'ATIP

- Diagnostics historique, foncier, paysager et environnemental des équipements existants
- Pointer les enjeux en urbanisme et environnementaux
- Définir les principaux enjeux de la zone de projet
- Formuler une hypothèse d'aménagement en plusieurs séquences et en estimer l'enveloppe financière

MISSIONS CONFIEES À L'ATIP

- Recensement des enjeux environnementaux et cartographie
- Identification des procédures d'urbanisme

PARTENAIRES

- Échanges techniques du réseau d'ingénierie SCOT, ADIRA, CD67

Commune de Ernolsheim-lès-Saverne

Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en vue de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU)

MISSIONS CONFIEES À L'ATIP

- Organisation de la consultation pour recruter le prestataire en charge des études
- Accompagnement technique, suivi des études
- Appui aux différentes démarches réglementaires
- Organisation et suivi de l'enquête publique
- Organisation et coordination des procédures

Histoire du projet

Afin d'anticiper la caducité de son POS, la commune d'Ernolsheim-lès-Saverne a décidé en novembre 2015 de réviser son POS en vue de sa transformation en PLU. L'ATIP a suivi toute la démarche dans le cadre d'une mission d'accompagnement technique, les études ayant été réalisées par le groupement des prestataires Eolis, Ici et Là et FloraGis. Les études ont démarré en juillet 2016 pour aboutir à l'approbation du PLU en juin 2020. Les élus ont notamment travaillé sur le diagnostic et la définition des besoins de la commune tout en explorant des thématiques variées comme les capacités de densification et de mutation des espaces bâtis, l'environnement, la socio-économie ou l'organisation de l'espace paysager. La conception du projet a donné lieu à de nombreux échanges avec l'ABF et à une concertation à différentes phases de projet avec la population, les riverains et les commerçants.

« [...] il faut pouvoir s'appuyer sur un partenaire fiable, régulier et surtout compétent. »

Commune de La Petite Pierre

Financement des équipements publics en zone UB, rue du Kirchberg

MISSIONS CONFIEES À L'ATIP

- Bilan des travaux à prévoir pour viabiliser le secteur
- Estimation financière du coût des travaux et du potentiel fiscal, hypothèses de constructions
- Identification du dispositif de financement le plus adapté, Taxe d'Aménagement Majorée ou
- Projet Urbain Partenarial
- Mise en œuvre de la TA majorée
- Préparation de la délibération et des plans annexes
- Rédaction d'un rapport technique justifiant l'instauration d'une TA majorée sur le secteur rue du Kirchberg.

Histoire du projet

La commune de La Petite Pierre dispose d'un potentiel d'urbanisation à l'extrémité de la rue du Kirchberg. Certaines parcelles sont situées en zone UB, mais nécessitent une extension du réseau d'assainissement ainsi que la création d'un trottoir afin d'être considérées comme étant totalement viabilisées. La commune de La Petite Pierre a souhaité anticiper une éventuelle demande d'autorisation d'urbanisme sur ces terrains, en sollicitant l'ATIP pour la réalisation d'une étude technique et financière. Le rapport technique produit par l'ATIP a permis d'aboutir à l'instauration d'une Taxe d'Aménagement Majorée sur cette zone UB rue du Kirchberg.

« Nous avons une problématique, [...], l'Atip a su (y) répondre favorablement et rapidement »



CRÉDIT PHOTO - ÉOLIS

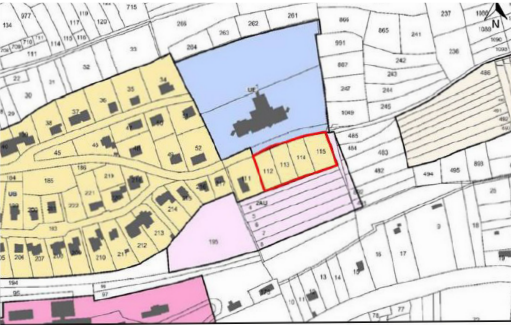
Le mot du Maire

M. Alfred INGWEILER

« Mettre en place un PLU ou transformer son POS en PLU comme c'était notre cas, n'est pas une mince affaire. Il s'agit de prendre les bonnes décisions et surtout de veiller à ne pas faire d'impairs sur le plan administratif. Alors il faut pouvoir s'appuyer sur un partenaire fiable, régulier et surtout compétent. Et les chefs de projets de l'ATIP qui nous ont suivis et épaulés durant l'élaboration du PLU ont été à la hauteur de la tâche. »

Chiffres clés

- > Superficie : 10,94 km²
- > 594 hab. (2017)
- > Projet mené entre novembre 2015 et juin 2020



PLAN D'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS - SCHEMA ATIP

Le mot du Maire

M. Claude WINDSTEIN

« Nous avons une problématique concernant un possible futur aménagement de terrains. L'ATIP a su répondre favorablement et rapidement à notre demande. Après un rendez-vous en mairie et une visite sur place, l'ATIP nous a fourni en quelques jours un rapport qui nous a permis de nous prononcer en conseil municipal sur la valeur de la Taxe d'Aménagement Majorée appliquée sur ces terrains. »

Chiffres clés

- > Superficie : 19,574 km²
- > 618 hab. (2017)
- > Étude menée en octobre 2020
- > Surface du périmètre TAM : 35 ares

Communauté de communes du Pays de la Zorn

Mise en œuvre et suivi du PLUi du Pays de la Zorn :
Instauration de demandes d'autorisations d'urbanisme complémentaires

MISSIONS CONFIEES À L'ATIP

- État des lieux des délibérations existantes
- Définition des enjeux au regard du PLUi
- Préparation de la conférence des maires et aide à la décision

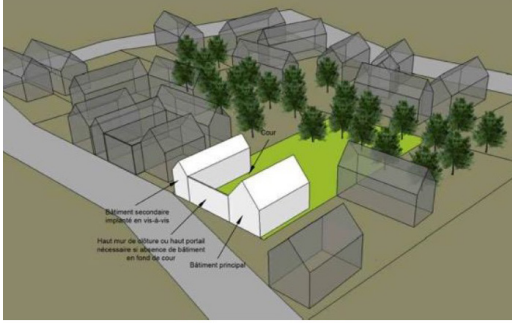
- Préparation des projets de délibération relevant de la Communauté de communes sur les clôtures et diffusion des délibérations
- Élaboration d'une délibération type "adaptée" à chaque commune pour permis de démolir

Histoire du projet

Après avoir approuvé le PLUi du Pays de la Zorn, la Communauté de communes a souhaité aller plus loin dans son application concrète au travers des autorisations du droit des sols. L'instauration du permis de démolir et des DP de clôture, est un moyen de maîtriser davantage les changements paysagers dans les espaces urbanisés. Elles entrent dans la mise en œuvre d'une politique double de préservation

de la qualité de l'espace public et de prévention du risque de coulées d'eaux boueuses. Elles contribuent à assurer un suivi précis de l'évolution des chemins de boues potentiels.

« Un exemple de démarche en ADS en continuité d'une procédure de PLU. »



CRÉDIT PHOTO : JEAN-CHRISTOPHE BRUA / ARCHITECTE

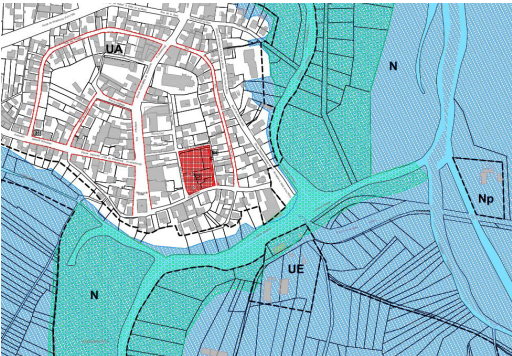
Le mot du Président

M. Bernard FREUND

« L'ATIP nous a accompagné dans l'élaboration du PLUi et nous accompagne aujourd'hui dans sa mise en œuvre. Grâce à un travail partenarial avec le SDEA, le territoire a innové sur la prise en compte du risque de coulées d'eaux boueuses dans le document d'urbanisme et jusque dans l'exercice de l'application du droit du sol. »

Chiffres clés

- >120,2 km²
- > 20 communes, 16002 habitants (2015)
- > PLUi engagé de 2015 à 2019
- > PLUi approuvé en décembre 2019
- 1^{ère} année d'application en 2020



EXTRAIT DU PLU

Le mot du Maire

M. Jean-Luc BALL

« Les questions d'urbanisme, d'aménagement et d'environnement sont au cœur de mes préoccupations. L'ATIP est donc pour notre cité un acteur incontournable et qui répond toujours présent à nos demandes. Grâce aux conseils avisés de leurs experts, la commune de Seltz a réussi à avancer sur plusieurs projets importants à mes yeux en 2020 tels que le développement touristique sur l'un de nos campings. »

Chiffres clés

- > Superficie : 21 km²
- > 3235 hab. (2017)

Commune de Seltz

Appui régulier via la mission conseil sur l'analyse du PLU

MISSIONS CONFIEES À L'ATIP

- Conseils sur la faisabilité de projets au vu du PLU
- Conseils sur l'opportunité de faire évoluer le PLU
- Conseil sur le Droit de Prémption Urbain

Histoire du projet

Le plan local d'urbanisme n'est pas un document figé. Les communes sont amenées à l'adapter pour accompagner de nouveaux projets. La commune de Seltz se questionne régulièrement sur la compatibilité de projets avec son PLU : entreprises privées ayant pour projet de s'implanter sur la commune, aménageurs souhaitant mener une opération d'habitat, projets communaux divers tels que la mise aux normes des bâtiments communaux, les implantations de nouveaux

équipement publics, etc. Dans ce cadre, l'ATIP a accompagné en 2020 la commune de Seltz à travers une dizaine de conseils formalisés pour analyser la faisabilité de ces différents projets au regard du PLU en vigueur et étudier l'opportunité de le faire ou non évoluer.

« Grâce aux conseils avisés de leurs experts, la commune de Seltz a réussi à avancer sur plusieurs projets importants [...]tels que le développement touristique sur l'un de nos campings. »

Commune de Niederroedern

Accompagner la reconversion d'une friche industrielle

MISSIONS CONFIEES À L'ATIP

- Pré-étude de faisabilité
- Aide à la décision
- Accompagnement de la collectivité auprès de partenaires institutionnels

Histoire du projet

Depuis 15 ans, la commune de NIEDER-ROEDERN a une ancienne scierie située au Sud du village, à seulement 300 mètres de la mairie. Dans le contexte de la raréfaction du foncier, les élus ont mobilisé l'ATIP pour disposer d'une analyse de ce potentiel en cœur de village. Une approche multithématique a notamment permis d'appréhender les problématiques foncières, les sensibilités environnementales du site, le risque inondation et d'identifier les procédures

d'urbanisme en jeu. Face à ce projet complexe, le conseil de l'ATIP a été de proposer une stratégie d'études et de rencontres techniques permettant de poser les points d'enjeux nécessaires au positionnement des élus pour amorcer concrètement une démarche pour l'évolution du site.

« La reconversion des friches participe à l'économie du foncier ; elle est vertueuse mais souvent complexe à mener. »



EMPRISE DU SITE

Le mot du Maire

M. Denis DRION

« J'ai décidé de faire appel aux conseils de l'ATIP pour ce dossier concernant la reconversion d'une ancienne friche industrielle. De précieux conseils, donnés par l'ATIP, m'ont permis de connaître les enjeux et surtout d'être au clair avec les démarches concrètes à entreprendre pour faire évoluer ce dossier en tant que maire. La reconversion de ce terrain de friche industrielle située à quelques mètres du centre du village pourra faire évoluer positivement notre patrimoine foncier. »

Chiffres clés

- > 931 habitants (2017)
- > Superficie de la friche : 1,7 ha
- > 2006 : délocalisation de l'activité, création de la friche

Axioparc à Drusenheim-Herrlisheim

MISSIONS CONFIEES À L'ATIP

- Accompagnement technique pour l'aménagement de la ZAE
- Rédaction des cahiers des charges et marchés d'études, maîtrise d'œuvre et accompagnement pour la désignation de la maîtrise d'œuvre
- Accompagnement, suivi et relecture des dossiers de ZAC - Création - Réalisation - Études d'impact et des procédures associées
- Conseils en lien avec le PLUi et l'Application du Droit des sols

LES AUTRES PARTENAIRES

- Groupeement d'étude Artélia – Atelier Villes et Paysages – OGE – Katalyse pour l'ensemble des études jusqu'au stade Création de la ZAC
- MODAAL Conseil et ADAMAS Avocats et associés pour l'accompagnement à la recherche du concessionnaire
- Société AXIOPARC - Concessionnaire - aménagement et commercialisation d'une partie du site

Histoire du projet

Des anciennes raffineries de Strasbourg au parc d'activité en concession AXIOPARC. Le site des anciennes Raffineries de Strasbourg puis Raffinerie Total a été désaffecté en 1984. Par sa superficie, sa localisation et son excellente accessibilité, le site présente une offre foncière d'activité structurante à l'échelle de l'Alsace du Nord et à l'échelle transfrontalière. La Communauté de communes a mobilisé l'ATIP pour l'accompagner

sur le pilotage des études et la création d'une Zone d'Aménagement Concerté, permettant à la collectivité de poser le cadre urbanistique de l'aménagement, sans avoir à porter elle-même la réalisation de l'opération. La prise en compte des problématiques environnementales et la qualité des espaces publics ont été au cœur de la conception du projet, que la collectivité a souhaité exemplaire.



AXIOPARC - PERSPECTIVE - VISUEL DE CONCOURS - IMAGE NON CONTRACTUELLE

Le mot du Maire

M. Denis HOMMEL

« Présente très en amont aux côtés de la communauté de communes, l'ATIP a apporté anticipation, savoir-faire sur l'ordonnancement des démarches, et réponses pragmatiques, répondant pleinement à l'ambition et au tempo souhaités par notre collectivité, y compris dans le dialogue avec le concessionnaire de l'aménagement. »

Chiffres clés

- > Superficie de la ZAC : 250 ha
- > Périmètre d'aménagement : 130 hectares dont 102 hectares dans le cadre de la concession
- > Potentiel foncier cessible : 78 hectares
- > Espaces publics de la ZAC : 24 hectares
- > Programme global des constructions : 500 000 m²

Commune de Muttersholtz

Aménagement “cœur de village” intégrant une démarche de participation citoyenne

MISSIONS CONFIÉES À L'ATIP

- Réalisation d'études préalables et d'éléments de diagnostic (emprises publiques)
- Appui technique à la participation citoyenne
- Élaboration de programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle

MISSIONS DES PARTENAIRES

- Programmation résidence sénior (CAUE)
- Portage et animation de la démarche de participation citoyenne (Maison de la Nature)



PLACE DES TILLEULS - CRÉDIT PHOTO : PATRICE MERCIER

Le mot du Maire

M. Denis DRION

L'ATIP est un partenaire presque « naturel ». Elle nous a accompagné dans l'élaboration du PLU, dans l'aménagement de plusieurs voiries et nous aide dans l'instruction des autorisations d'urbanisme. Elle connaît bien notre territoire et nos visions d'avenir. C'était donc une évidence pour nous de faire appel à son savoir-faire pour un projet qui nous tient particulièrement à cœur : l'aménagement participatif du centre du village. Nous savons que l'Agence saura nous guider à la fois dans la méthode, les choix d'aménagement et dans la gestion du projet.

Chiffres clés

- > Muttersholtz : 2 026 habitants
- > Territoire à énergie positive
- > Capitale française de la biodiversité 2017



PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE - CRÉDIT PHOTO : PATRICE MERCIER

Le mot du Maire

Mme. Nathalie ERNST

« L'ATIP a apporté une aide indéniable dans les différentes phases « études » des projets portés par la Ville de Barr, que ce soit pour la rénovation de la Place de l'Hôtel de Ville mais également sur le projet du Silberkrauss et du parking Folie Marco, pour lesquels nous avons également fait appel à l'Agence. La maîtrise par l'ATIP du contexte administratif et réglementaire, essentiel dans l'élaboration du programme notamment, en fait un partenaire de choix, notamment pour le recrutement du maître d'œuvre. »

Chiffres clés

- > 7 478 habitants

Élections municipales

Un scrutin atypique et une adaptabilité nécessaire



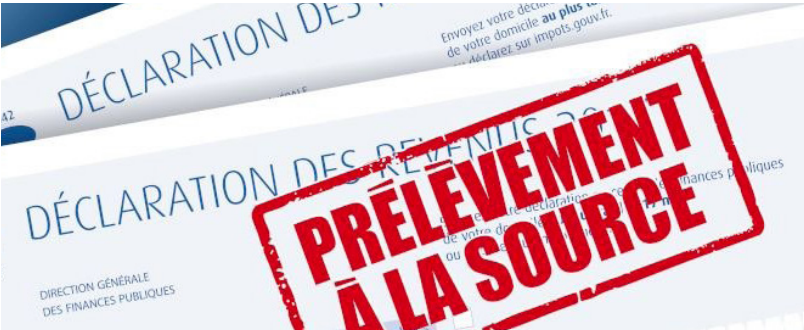
Le scrutin municipal, initialement programmé les 15 et 22 mars 2020, a été incontestablement placé sous le sceau du coronavirus. Second tour reporté (initialement prévu le 22 mars, il a eu lieu le 28 juin 2020), période de confinement (du 17 mars au 11 mai 2020) entre les 2 tours, mesures sanitaires drastiques : les communes ont dû s'adapter !

La mission Gestion des listes électorales de l'ATIP a accompagné les 292 collectivités adhérentes dans le déroulement de ce scrutin en les informant régulièrement des

actualités législatives, en transmettant des fiches conseils et un calendrier recensant les étapes à respecter (arrêt des listes, réunion de la commission de contrôle, édition du tableau des 5 jours...), et par l'envoi postal des listes électorales et d'émargement indispensables à la bonne tenue des élections. L'accompagnement personnalisé (standard téléphonique et courriels) proposé par l'équipe de la mission Gestion des listes électorales a permis de mener à bien ce scrutin pour le moins atypique.

Le prélèvement à la source

Une réforme sans accroc !



L'instauration du prélèvement à la source à compter du 1er janvier 2019 a donné lieu à une nécessaire adaptation, tant pour les contribuables français que pour les acteurs de la Paie. Pour mener à bien cette « conduite du changement », la mission Paie de l'ATIP, qui gère de A à Z le prélèvement à la source pour le compte de ses adhérents, a procédé successivement à :
• Un travail en profondeur avec l'éditeur du logiciel et les acteurs de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) afin de paramétrer efficacement l'interface et d'acquérir une compréhension exhaustive des enjeux, tant pour les collectivités que

pour les gestionnaires paies de l'ATIP ;
• L'élaboration et la transmission de fiches conseils à l'attention des adhérents afin de présenter le dispositif, clarifier le rôle de chacun, répondre aux questions qui peuvent se poser (une « foire aux questions » a été rédigée dans cette optique) et mettre l'accent sur certaines thématiques plus techniques (indemnités des élus, contrats courts, mandatement, etc.). Après deux ans de pratique, le mécanisme, clair et lisible, est désormais bien intégré par l'ensemble des collectivités adhérentes.

Témoignage

Mairie d'ENTZHEIM

« L'ATIP a accompagné notre commune lors des élections municipales de 2020 et comme pour les précédentes élections, nous avons grandement apprécié notre collaboration. Le logiciel est d'une grande simplicité d'utilisation tout en étant très ergonomique. Les fiches conseil réalisées permettent de ne manquer aucune étape dans le processus de gestion des élections, certaines étant soumises à des délais qu'il convient de respecter. Par ailleurs, les formations proposées sont très enrichissantes, les échanges qui en résultent sont bénéfiques pour connaître les dernières évolutions sur le sujet ou simplement se remettre à niveau. Enfin, à la moindre interrogation ou problématique, tout est très vite réglé grâce à la réactivité de l'équipe. Merci l'ATIP, grâce à vous, notre commune a gagné en sérénité à l'approche des élections ! »

Chiffres clés

- > Entzheim : 2 200 habitants
- > 1 814 électeurs

Commune de Barr

Aménagement d'un axe historique du centre-ville

MISSIONS CONFIÉES À L'ATIP

- Réalisation d'études préalables et d'éléments de diagnostic
- Élaboration du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle

- Recherche de prestataire

- Suivi des études

MISSIONS DES PARTENAIRES

(Parenthèse, Berest et Urban etc)

- Maîtrise d'œuvre voirie et réseaux

Histoire du projet

La commune de Barr envisageait depuis 2014 l'aménagement de la place de l'hôtel de ville et de l'axe structurant et historique que constitue la rue du docteur Sultzer. Le sujet de la gestion du stationnement a été pris en charge à l'amont des réflexions liées au projet de requalification. Plusieurs années d'échanges et de négociations ont permis la définition d'un site à cet usage situé à l'arrière du musée de la folie Marco (création d'une centaine de places de stationnement). Les études engagées ont ensuite concerné cet espace de stationnement et toutes les emprises publiques à requalifier. Les enjeux relèvent du traitement d'une entrée de ville

et de la mise en valeur de l'ensemble des lieux et éléments patrimoniaux, ceci à des fins d'amélioration du cadre de vie dans un contexte touristique. L'ensemble du projet intègre du bâti remarquable avec la place de l'hôtel de ville et s'inscrit dans un site classé ; il a donc fait l'objet d'attentions particulières (matériaux, traitement de sol, etc.) et a nécessité un certain nombre d'autorisations administratives particulières. Les travaux ont débuté début 2019 et se sont terminés en décembre de la même année.

« La maîtrise par l'ATIP du contexte administratif et réglementaire, [...] en fait un partenaire de choix. »

Témoignage

Mairie de DURRENBACH

La commune de DURRENBACH a décidé d'adhérer en 2020 à la mission de gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus.
« En effet, la prestation proposée par l'ATIP correspondait totalement à nos attentes, dans la mesure où elle assure à notre place la veille juridique liée à la rémunération, mais aussi et surtout la gestion du prélèvement à la source (PAS). Cette mission est gérée en intégralité par les services de l'ATIP et le rôle d'intermédiaire qu'assure l'ATIP entre la commune et l'administration fiscale permet à la commune de gagner un temps considérable. L'ensemble de ces données est contrôlé, puis envoyé sur Net Entreprises, ce qui permet la réception des fichiers compte-rendu métier (CRM). Notre seule action en tant que collectivité est donc de mandater, sur la base des bordereaux fournis mensuellement par l'ATIP, les sommes préalablement injectées par l'ATIP dans nos paies. »

Chiffres clés

- > Durrenbach : 1 080 habitants
- > 10 bulletins de paie

Formation Panorama

Une formation “tour d’horizon” pour appréhender les missions d’urbanisme et d’aménagement

En 2020, année d’élections municipales, l’ATIP s’est mobilisée en collaboration avec l’Association des Maires du Bas-Rhin pour répondre au besoin des nouveaux élus souhaitant se familiariser avec les domaines de l’aménagement et de l’urbanisme.

Elle a ainsi conçu, dans le cadre de la mission formation, une formation « Panorama des outils de l’urbanisme et de l’aménagement » destinée à appréhender, en une demi-journée, le cheminement du projet de territoire à sa traduction dans le document d’urbanisme, dans des opérations d’aménagement, jusqu’au stade de l’autorisation de construire.

La pluridisciplinarité et l’expérience de l’ATIP lui permettent de présenter aux élus une vision d’ensemble allant des enjeux de l’aménagement du territoire au niveau national jusqu’au rôle particulier des maires à l’échelle locale. Les apports théoriques sont illustrés par des exemples de projets locaux accompagnés par l’ATIP. La crise sanitaire et le report des élections ont entraîné une adaptation du programme de formation, mais 3 sessions ont pu être assurées à l’automne 2020, dont une en webinaire suivie par plus de 20 participants.



FORMATION 2020 - ATIP

« La crise sanitaire et le report des élections ont entraîné une adaptation du programme de formation mais 3 sessions ont pu être assurées. »

Une documentation spécifique sur les données

Pouvoir consulter les données mais aussi les comprendre

Dans le cadre de la mission IG, des fiches de métadonnées et des fiches pédagogiques sont produites afin de documenter les données et appréhender leur portée. Ces fiches sont progressivement intégrées dans Intradeo, le SIG de l’ATIP.

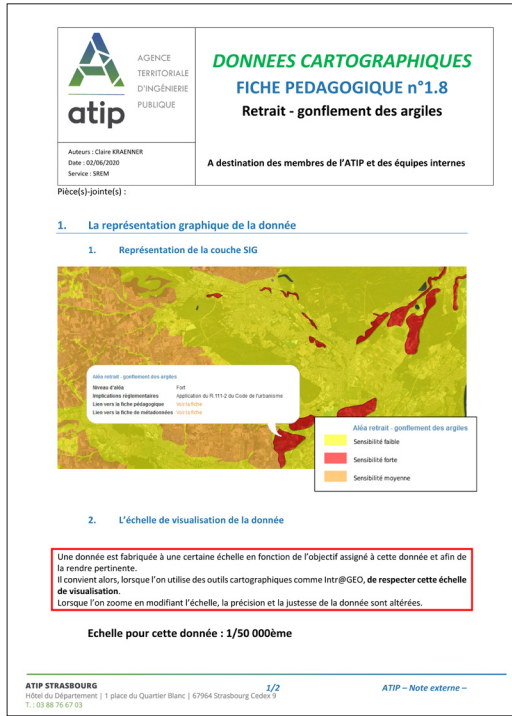
Les fiches de métadonnées constituent les cartes d’identité techniques des données et apportent des renseignements sur leur fabrication (le producteur, le contact, l’échelle d’utilisation, le territoire couvert...). Les fiches pédagogiques expliquent en quoi consistent les données, quelle est leur portée réglementaire, à quoi elles servent et comment les utiliser.

Les fiches pédagogiques portent sur quatre grandes thématiques : risques (inondations, mouvements de terrain, risque sismique et technologique...), environnement (espèces protégées, outils de protection, milieux aquatiques, milieux forestiers...), référentiels (limites administratives, photos aériennes...) et patrimoines (archéologie, sites classés, sites historiques...).

« Dans le cadre de la mission IG, des fiches de métadonnées et des fiches pédagogiques sont produites afin de documenter les données et appréhender leur portée. »

Chiffres clés

- > 3 formatrices
- > 3 sessions de la formation “Panorama”
- > 31 personnes formées



FICHE PÉDAGOGIQUE - ATIP

Chiffres clés

- > 10 fiches de métadonnées et pédagogiques élaborées et disponibles
- > 18 fiches en cours de finalisation

Gestion du Droit de Prémption Urbain par les EPCI compétents en urbanisme

Un partenariat ATIP – Communauté des communes du Pays Rhénan

Le droit de préemption urbain permet à la collectivité compétente en urbanisme de se saisir, à l’occasion des déclarations d’intention d’aliéner (DIA) des opportunités foncières utiles à la mise en œuvre de leur projet d’aménagement du territoire. Sur les territoires des EPCI compétents, les décisions sont prises par l’EPCI, mais concernent également les communes, ce qui nécessite une coordination. En partenariat avec la Communauté de communes du Pays Rhénan, l’ATIP a travaillé en 2020 à la mise en place d’un outil de gestion des DIA adossé au logiciel Cart@DS avec pour objectifs, l’optimisa-

tion des ressources dédiées, la formation des agents, la sécurisation juridique des modèles et la traçabilité réglementaire des décisions. En 2021, la réflexion doit se poursuivre.

Une expérimentation - Pourquoi ?

À partir d’une sollicitation d’un membre de l’ATIP sur une problématique nouvelle, l’expérimentation permet de tester, d’approfondir, et de construire ce qui pourrait demain, servir à l’ensemble de ses membres. C’est une démarche partenariale, transversale et de mutualisation des énergies et des connaissances.

« Une expérimentation menée en partenariat entre l’ATIP et un de ses membres pour le développement d’un service au bénéfice de tous. »

Mise à jour des modèles ADS

Adapter nos modèles à l’évolution du métier

Les modèles de courrier de demande de pièces complémentaires et de modification de délai d’instruction mis à disposition des instructeurs ADS par le logiciel Cart@DS nécessitaient une vérification, voire une actualisation réglementaire et juridique pour certains d’entre eux. Il est apparu également opportun de créer de nouveaux modèles, adaptés à l’évolution du métier d’instruction ADS.

Par la même occasion, la forme de ces courriers proposés aux communes a été améliorée afin de les rendre plus lisibles et compréhensibles autant par les communes que par les demandeurs, destinataires de ces courriers. Ce travail mené en continu fait partie de la mise à jour des outils d’instruction indispensables pour entrer dans l’ère de la dématérialisation de l’instruction ADS.

« Pour le suivi des procédures et l’instruction du droit des sols, l’ATIP travaille avec une quantité de modèles (de courriers, d’arrêtés, etc.) qui doivent être actualisés en continu. »



MANUEL UTILISATEUR - ATIP

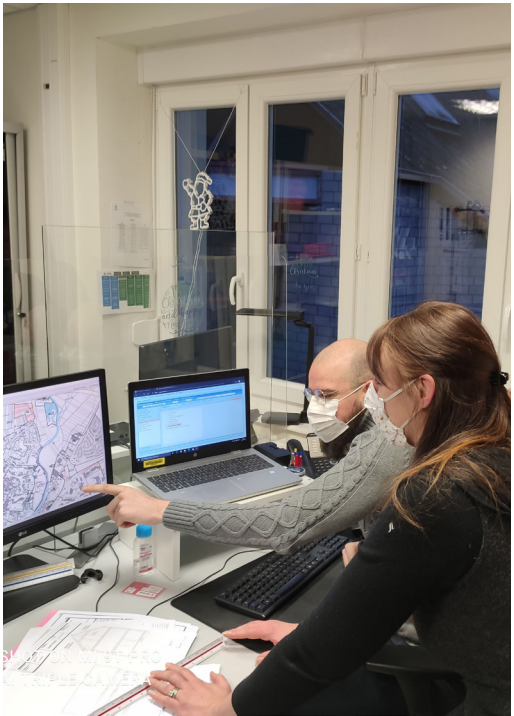
Parole d’acteurs

Fabienne BIENFAIT et Vincent NACIVET

« Les trois sessions de formation, organisées dès le départ de l’expérimentation, ont permis très vite de tester concrètement la saisie et le process partagé sur l’outil Cart@DS. Ces temps ont été aussi l’occasion de mieux se connaître entre agents de la communauté de communes et des communes et de contribuer au collectif technique communes-intercommunalité. Cela facilite les échanges d’expériences, essentiels à l’amélioration continue de la mission. Quant à l’outil, les premiers avantages constatés sont un véritable gain de temps, par la simplification des échanges et la gestion dématérialisée. »

Chiffres clés

- > 2 mois : délais de préemption
- > 26 modèles ont été établis pour le logiciel



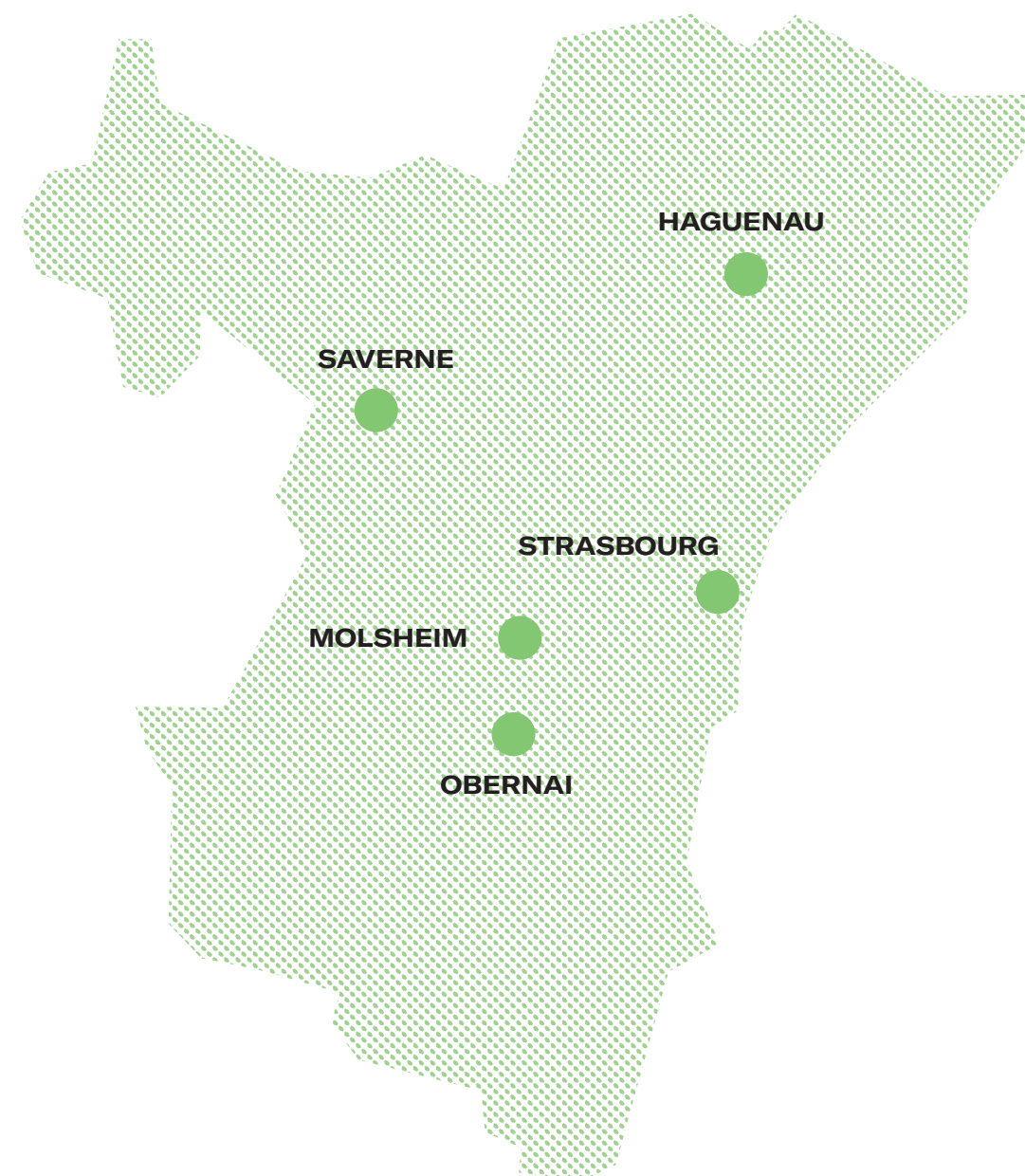
INSTRUCTION ADS - ATIP

Chiffres clés

- > 25 modèles
- > dont 18 nouveaux modèles

**SYNTHÈSES
ET CHIFFRES CLÉS**

2020



Mission Instruction du Droit des Sols

CHIFFRE CLÉ

36 %

Depuis le déconfinement de mai 2020, la charge ADS a augmenté de 36%.

L'année 2020 a été marquée en ADS par l'impact du 1^{er} confinement sur les délais d'instruction et par l'évolution des modalités d'instruction dans un contexte de télétravail généralisé.

La loi sur l'État d'Urgence Sanitaire et les nombreuses ordonnances qui l'ont suivie ont modifié le processus d'instruction. Ces évolutions ont fait l'objet d'un accompagnement spécifique des équipes ADS et des communes via une veille COVID, le déploiement et l'amélioration d'outils informatiques et de méthodes adaptés au travail à distance. Un fort partenariat s'est mis en place avec les communes et les services extérieurs afin d'assurer une continuité de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. A partir de juin, les équipes ont dû faire face à une reprise très forte de l'activité ADS, condui-

sant à la création et à l'utilisation de nouveaux outils de suivi de la charge. En parallèle, un Plan de Priorisation de l'activité a été mis en œuvre afin de faire face au flux de dossiers très important, priorisant ainsi les actes et activités à enjeux. Il s'agissait d'accompagner au mieux la reprise de l'activité économique liée à la délivrance des autorisations d'urbanisme. Dans la poursuite de l'amélioration de la qualité et de la sécurisation juridique des outils, l'ATIP a également déployé de nouveaux modèles de courriers de demande de pièces complémentaires et de modification du délai d'instruction. Les outils et méthodes mis en place en 2020 constituent un véritable tremplin pour préparer la dématérialisation de la chaîne d'instruction fixée par l'État au 1^{er} janvier 2022.

Accompagnement technique en urbanisme

En 2020, année d'élections municipales, l'ATIP a partagé l'essentiel de son accompagnement entre achèvement des démarches de plans locaux d'urbanisme commencées au cours des années précédentes et réflexions sur le lancement de nouvelles démarches par les équipes récemment élues. La crise sanitaire a impacté les délais des procédures, mais les études d'urbanisme ont pu se poursuivre en télétravail et la continuité des missions a été assurée.

L'ATIP a par ailleurs mûri des propositions d'accompagnement destinées aux EPCI ayant approuvé un plan local d'urbanisme inter-communal, dont il s'agit désormais d'assurer la mise en œuvre et le suivi. Harmonisation

de l'application en ADS, suivi des effets du PLUi sur le territoire, ajustements ponctuels de ses dispositions, etc., sont les principales demandes auxquelles l'ATIP construit des réponses sur mesure.

Enfin, l'ATIP a développé des outils pour accompagner des démarches sur lesquelles elle était encore peu présente : les élaborations et révisions de cartes communales, ou encore la délimitation du périmètre des abords d'un monument historique en parallèle des études d'un document d'urbanisme. Toutes ces réflexions permettent à l'ATIP d'étendre et de consolider ses interventions en urbanisme, en lien étroit avec ses autres missions.

« De nombreuses procédures ont été achevées en 2020. La continuité des opérations a été assurée durant la crise. »

CHIFFRES CLÉS

141 dossiers en cours toutes opérations confondues

Type d'opérations	Nbr
Élaborations de PLUi	5
Élaborations ou révisions générales de PLU communaux	45
Révisions « allégées » de PLU(i)	1
Modifications de PLU(i)	30
Modifications simplifiées de PLU(i)	6
Mises à jour des annexes de PLU(i)	27
Déclarations de projets	7
Accompagnement de CDC pour la mise en œuvre du PLU(i)	2
Numérisation de PLU(i) au standard CNIG	10
Instauration du droit de préemption urbain	3
Élaborations de cartes communales	1
Délimitation du périmètre des abords d'un MH	1
Autres	3
Total	141

Secteur ADS	Nbr total de dossiers en 2020	CUa	CUb	DP	PA	PC	PD	Commune ADS
Antenne ADS de Molsheim	5 516	1 853	146	2 614	55	769	79	70
Territoire Nord	9 595	2 856	120	4 624	64	1 721	210	137
Territoire Ouest	6 584	2 120	168	3 011	49	1 111	125	160
Territoire Sud	6 547	2 090	160	2 902	57	1 200	138	95
Total	28 242	8 919	594	13 151	225	4 801	552	462

CUa : Certificat d'Urbanisme informatif / CUb : Certificat d'Urbanisme opérationnel / DP : Déclaration Préalable / PA : Permis d'Aménager / PC : Permis de Construire / PD : Permis de Démolir

Mission Conseil



Dans le cadre de sa mission de Conseil, l'ATIP répond gratuitement aux demandes ponctuelles de ses membres sur des questions relevant de son périmètre d'intervention : application du droit des sols, urbanisme, aménagement, fiscalité, environnement.

Le Conseil délivré vise à résoudre une difficulté, à faire émerger un projet ou à traduire un besoin d'évolution du document d'urbanisme. Il aide à engager une action publique, ou à prendre des décisions. Les agents de l'ATIP, chacun pour leur part d'expertise et d'activité, croisent leurs regards et leurs analyses pour apporter une réponse consolidée et pertinente à la question posée. La mission de Conseil est souvent l'occasion pour l'ATIP d'ouvrir la question de la Commune ou la Communauté de Communes au réseau des acteurs de l'ingénierie territoriale. Elle permet d'explorer, en amont ou en marge des

missions d'accompagnements techniques, des sujets connexes au fur et à mesure qu'ils apparaissent. Cela a été par exemple le cas, en 2020, suite à l'élaboration des PLUi qui ont suscité de nombreux conseils sur leur mise en œuvre.

Enfin, les réponses de l'ATIP apportées à ses membres lors de la crise sanitaire, pour avancer dans les procédures, les projets, et les marchés, ont traité de nombreux sujets qui illustrent l'enjeu de cette mission, qui témoigne de la réactivité et de la transversalité des équipes de l'ATIP.

Le conseil gratuit est réalisé à la demande. Dans le principe, il mobilise entre 2 heures minimum à 4 demi-journées au maximum (temps cumulé de l'ensemble des membres de l'équipe projet).

Accompagnement technique en aménagement

La mission aménagement de l'ATIP se trouve à l'interface entre l'urbanisme réglementaire et les autorisations de construire et d'aménager. Le report des élections municipales et l'installation des nouveaux élus, ont entraîné en 2020 des décalages dans les décisions de certaines collectivités.

En effet, les nouvelles équipes municipales ont examiné les projets en cours afin de se les approprier, parfois en les réorientant. À l'exception des ajustements de délais sur des marchés publics en cours, ou des consultations qui ont été relancées après le 1^{er} confinement du printemps 2020, les impacts

de la crise sanitaire ont été, finalement, peu ressentis en termes d'avancement des projets d'aménagement. En effet, les prestataires, maîtres d'œuvre, ont continué leurs travaux de conception, ou de relevés de terrain en respect des protocoles sanitaires en vigueur. Les instances décisionnelles ou équipes de pilotage des projets se sont réunies soit en présentiel en respect des « gestes barrière », soit en visioconférence afin de maintenir la dynamique de projet et d'avancement des travaux.

« Une dynamique de projet généralement peu impactée par la crise sanitaire. »

CHIFFRES CLÉS

62 dossiers en cours toutes opérations confondues

Territoires	NBR
Territoire NORD	14
Territoire OUEST	19
Territoire SUD	29
Total	62

Type d'opérations	NBR
Fiscalité	9
Projet à vocation d'habitat	13
Projet à vocation d'activité	11
Espaces publics/traverse/supports de déplacement	29
Tottal	62

« Dans les domaines complexes, le conseil consiste à poser la problématique et peut être un préalable utile à une mobilisation des compétences de l'ATIP sous forme de mission. »

Mission information géographique

Deux ans après son lancement, 112 membres de l'ATIP bénéficient des services proposés par la mission information géographique.

Celle-ci offre désormais un accès à près de 60 données par son portail GéoATIP et son outil de consultation Intradeo. Les données sont également accessibles via un service de flux (moyen de connexion en direct à la base de données de l'ATIP) qui permet aux collectivités disposant de leurs propres outils SIG, de les visualiser et de les exploiter.

L'ATIP met également à disposition des adhérents son expertise technique et juridique en matière d'information géographique par des

formations utilisateurs, une assistance technique et une documentation sur les données. Elle anime un réseau métier autour de l'information géographique (Club IG). Deux réunions du réseau se sont tenues en 2020. La première a porté sur la dématérialisation des documents d'urbanisme et l'obligation de les publier au standard CNIG sur le Géoportail de l'Urbanisme. La seconde a été l'occasion de présenter les nouveautés proposées par la mission et d'échanger sur les données environnementales.

« Un service de flux permet aux collectivités ayant leur propre outil SIG de disposer des données de l'ATIP. »

Formation des élus locaux et des services

Dans la continuité des élections municipales, les formations de l'année 2020 avaient été programmées au deuxième semestre afin de bénéficier aux nouveaux élus dans le cadre de leur droit individuel à la formation.

Le contexte sanitaire a contraint l'ATIP à adapter à la fois la programmation des sessions et leur format, en proposant une organisation en présentiel ou à distance selon les protocoles sanitaires successifs et le nombre d'inscrits. L'ATIP est parvenue à proposer deux nouvelles

formations en 2020 : « Panorama de l'urbanisme et de l'aménagement » et « Élaborer et faire évoluer un PLU ». L'offre de formations à destination des élus et des agents des collectivités se complète ainsi régulièrement année après année.

Ces formations sont l'occasion d'échanges fructueux qui révèlent la complexité des situations auxquelles les élus sont confrontés. Les retours des participants soulignent l'importance d'allier apports théoriques et partages d'expériences.

« Pour l'accueil des nouveaux élus l'ATIP a élaboré une formation “Panorama” de l'urbanisme et de l'aménagement. »

CHIFFRES CLÉS

112 adhérents à la mission information géographique : 105 communes, 6 communautés de communes, 1 PETR

60 données collectées, mises en forme et tenues à jour

10 fiches de métadonnées et pédagogiques élaborées et disponibles

70 personnes formées à l'utilisation du SIG Intr@GEO

2 réunions du Club IG autour des thématiques liées au CNIG et aux données environnementales

Gestion des listes électorales

La mission gestion des listes électorales de l'ATIP a accueilli au début de l'année 2020 six nouvelles communes désireuses de bénéficier à la fois d'un logiciel de saisie simple et synchronisé avec le Répertoire Electoral Unique et d'un accompagnement personnalisé dans l'optique des élections municipales.

L'arrivée de ces nouvelles collectivités a permis de porter à 292 le nombre de communes alsaciennes qui ont choisi de nous faire confiance. Ces adhésions concomitantes témoignent du dynamisme accru de la mission. L'offre de formation proposée à nos adhérents (tant en présentiel quand la situation sanitaire le permettait qu'en distanciel au moment du confinement) a été soutenue tout au long de l'année, permettant aux gestionnaires fraîche-

ment recrutés au sein des mairies d'utiliser efficacement les outils mis à leur disposition (logiciel, guide de prise en main, fiches conseils, etc.). Les élections municipales, réparties sur 2 périodes (mars pour le premier tour et juin pour le second tour), ont été l'occasion d'offrir un accompagnement particulièrement poussé à nos adhérents, le contexte sanitaire ayant décuplé au sein des mairies les demandes, tant d'ordre réglementaire qu'opérationnel. Enfin, la relation de confiance qui unit la mission gestion des listes électorales au bureau des élections de la Préfecture du Bas-Rhin a permis, tout au long de l'année, un échange nourri entre nos services contribuant à guider conjointement les communes alsaciennes dans le cadre des élections municipales.

« Des élections municipales complexifiées par la crise sanitaire. »

Traitement des paies et des indemnités des élus

La mission Paie de l'ATIP a accueilli au début de l'année 2020 trois nouvelles communes (Albé, Lalaye et Urbeis) ainsi qu'un nouvel établissement (l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg). Cette dernière adhésion (l'OPS), regroupant des profils de paie atypiques (musiciens, artistes, etc.), témoigne de la vitalité de la mission et de la diversité des adhérents qui la composent (communes de petite taille, communautés de communes, syndicats, associations foncières, établissements d'enseignement supérieur, EPHAD, etc.). Le dénominateur commun de ces collectivités est le souhait de bénéficier d'un logiciel en adéquation avec l'environnement territorial et de l'expertise d'une équipe de gestionnaires attentive et réactive. Rythmée notamment par les élections municipales et le paramétrage du profil de paie des élus qui s'en est suivi (un audit global du profil de paie de l'ensemble des élus a été réalisé

à cette occasion), l'année 2020 a également été marquée par une politique de formation soutenue à l'attention de nos adhérents, de nombreuses collectivités accueillant de nouveaux référents en matière de paie. Dans un contexte réglementaire parfois complexe, la mission Paie a porté son attention sur un accompagnement encore plus personnalisé et une communication la plus claire possible, a fortiori en période de crise sanitaire où la continuité du processus de paie devait être assuré. Enfin, la préparation de la DSN (Déclaration Sociale Nominative), obligatoire à compter du 1er janvier 2021 pour les communautés de communes et les communes de plus de 100 agents, a fortement mobilisé l'équipe au cours du second semestre 2020.

CHIFFRES CLÉS

290 000 Électeurs gérés via openElec

292 communes adhérentes

03 sessions de formation organisées en janvier

197 collectivités présentes sur les 3 jours

227 participants

CHIFFRES CLÉS

4 500 Bulletins gérés par mois

10 Sessions de formation

50 Gestionnaires formés au logiciel de paie

STRASBOURG

• Florence Wiel
Directrice
Tél : 03 88 76 63 63
florence.wiel@atip67.fr

• Antoine LAMIC
Secrétariat
Tél : 03 88 76 67 03

HAGUENAU

• Marie-Paule Georgel
Responsable territoriale
Tél : 03 68 33 87 27
marie-paule.georgel@atip67.fr

• Lydie Jousseau
Secrétariat
Tél : 03 68 33 87 20

SAVERNE

• Clémentine Albertoni
Responsable territoriale
Tél : 03 88 76 66 69
clementine.albertoni@atip67.fr

• Valérie Hoffmann
Secrétariat
Tél : 03 68 33 87 06

OBERNAI

• Paulette Albert
Responsable territoriale
Tél : 03 88 76 66 77
paulette.albert@atip67.fr

Corinne Muntz
Secrétariat
Tél : 03 68 33 85 80

ANTENNE ADS DE MOLSHEIM

• Nathalie Nouknaf
Responsable territoriale
Tél : 03 68 33 85 86
nathalie.nouknaf@atip67.fr

• Corinne Muntz
Secrétariat
Tél : 03 68 33 85 80

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

• Monique Oechsel
Tél : 03 88 76 65 63
monique.oechsel@atip67.fr

PAIES ET LISTES ÉLECTORALES

• Gildas Mignot
Tél : 03 88 76 64 50
gildas.mignot2@atip67.fr

INFORMATIQUE CART@DS

• Eric Soeder
Tél : 03 88 76 62 14
eric.soeder@atip67.fr

INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

• Betty Desjardin
Tél : 03 88 76 68 07
betty.desjardin@atip67.fr

FORMATIONS DES ÉLUS ET SERVICES

• Lydie Jousseau
Tél : 03 68 33 87 20
lydie.jousseau@atip67.fr